WWW.LECESE.FR - MARS 2013 – NUMÉRO 16

LE FIL D'IENA

MENSUEL DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Concrétiser l'égalité professionnelle
PAGE 4

Garantir les droits personnels et le respect de la dignité de toutes les femmes
PAGE 6

Une synergie pour promouvoir les droits des femmes
PAGE 8

Les présidentes des trois délégations en Suède aux côtés de la ministre des droits des femmes
PAGE 9

Reportage

SITUATION DES FEMMES en 2013

Éducation, travail, santé, libre disposition de leur corps, participation à la vie politique…

Saisines adoptées par le Bureau du CESE

- **« Financer la transition écologique et énergétique » - Avis**
  Section de l'économie et des finances
- **« La protection maternelle et infantile » - Avis**
  Section des affaires sociales et de la santé
- **« La RSE comme outil de la transition économique, sociale et environnementale » - Avis**
  Section des affaires européennes et internationales
- **« Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultra-marins » - Étude -** Délégation à l'Outre-mer
- **« Les femmes éloignées du marché du travail » - Étude**
  Délégation aux droits des femmes et à l'égalité
- **« Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses » - Étude**
  Délégation aux droits des femmes et à l'égalité
- **« Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques » - Avis**
  Section des affaires sociales et de la santé

L'AGENDA DES PLÉNIÈRES

26 mars

- **Femmes et précarité - Étude**
  Délégation aux droits des femmes et à l'égalité
  Rapporteurs Mme Eveline DUHAMEL et M. Henri JOYEUX

23 avril

- **La gestion et l'usage de l'eau en agriculture - Avis**
  Section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation
  Rapporteure : Mme Florence DENIER-PASQUIER

14 mai

- **Pour une politique de développement culturel : l'éducation artistique tout au long de la vie - Avis**
  Section de l'éducation, de la culture et de la communication
  Rapporteure : Mme Claire GIBAULT

15 mai

- **La prévention des risques psychosociaux - Avis**
  Section du travail et de l'emploi - Rapporteure : Mme Sylvie BRUNET

DERNIERS AVIS VOTÉS

12 FÉVRIER 2013
« Suicide : plaidoyer pour une prévention active »
Section des affaires sociales et de la santé - Rapporteur : M. Didier BERNUS

26 FÉVRIER 2013
« Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ? »
Section des affaires européennes et internationales - Rapporteur : M. Francis CHARHON

Jean-Paul DELEVOYE
Président du CESE

L'AGENDA DU PRÉSIDENT DU CESE

- **Vendredi 15 mars 2013**
  - Conférence à Bruxelles au Comité économique et social européen sur le thème « Immigration – a source of wealth and duties for Europe »
- **Mercredi 20 mars 2013**
  - Conférence annuelle Directeur Environnement 2013
- **Jeudi 21 mars 2013**
  - Ouverture du 10ème Forum international de la météo et du climat au Palais d'Iéna
- **Mardi 26 mars 2013**
  - Préside la séance plénière du CESE – Présentation de l'étude « Femmes et précarité »
- **Mardi 9 avril 2013**
  - Préside la séance plénière du CESE – Présentation par M. Pierre MOSCOVICI, Ministre de l'économie et des finances, du projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires, puis intervention de Mme Isabelle FALQUE-PIERROTIN, Présidente de la CNIL, dans le cadre des débats d'actualités
- **Jeudi 18 avril 2013**
  - Participe à l'allocution de M. Henri MALOSSE à l'occasion de son élection à la présidence du Comité économique et social européen
  - Conclut le 1er Forum de l'Union des syndicats de l'immobilier (UNIS) sur le thème « Mieux vivre l'immobilier »
- **Vendredi 19 avril 2013**
  - Ouverture des journées de Saint Vincent de Paul

Droits des femmes : un engagement permanent du CESE

Première Assemblée paritaire de la République, le Conseil économique, social et environnemental attache une extrême importance aux droits des femmes et à l'égalité, à travers notamment les travaux réalisés au sein de la délégation dédiée et présidée par Geneviève Bel.

Ces travaux sont à la croisée d'une réflexion nécessaire sur les évolutions de la famille et les mutations du marché du travail, inscrites à l'agenda du CESE.

Ils pointent du doigt le problème posé aux politiques et à la société civile entière de s'atteler à leur tâche la plus noble mais la plus difficile : faire évoluer les représentations mentales et les comportements en dépit des efforts parfois insuffisants du droit, des annonces solennelles, et des campagnes pédagogiques mises en place.

Dans une société en métamorphose, et probablement plus qu'aucun autre, ce combat pour les droits des femmes et l'égalité s'inscrit dans le temps long, l'attachement au droit et l'adaptation de celui-ci à une société qui bouge vite et en profondeur. Il nécessite par ailleurs la diffusion de cette action partout et à tous les niveaux, des médias jusqu'aux entreprises, des écoles jusqu'aux institutions de la République.
En ce sens, le CESE est un relais naturel et privilégié de cette lutte pour laquelle il réaffirme régulièrement son engagement à travers ses travaux.

CONCRÉTISER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Dans un contexte de crise économique, sociale et sociétale, l'égalité entre les femmes et les hommes est plus que jamais une condition préalable à la croissance, à l'emploi et à la cohésion sociale. En France, en dépit d'un arsenal juridique étoffé, en particulier en matière d'égalité professionnelle et salariale, la moitié de la population demeure encore notoirement moins égale que l'autre dans l'ensemble des sphères politique, économique et sociale.

Plusieurs études de la délégation ont exploré les différentes facettes de ces discriminations et proposé des mesures précises pour y remédier. Le fameux « plafond de verre » auquel continuent de se heurter de nombreuses femmes a été au centre de l'étude sur *« La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité »*, rapportée en janvier 2007 par Monique BOURVEN.

En mars 2012, le *« Bilan de l'application des dispositifs promouvant l'égalité professionnelle entre femmes et hommes »* auquel ont procédé Sylvie BRUNET et Maryse DUMAS, a mis en lumière le poids des représentations sexuées du rôle des femmes et des hommes dans un processus de construction des inégalités qui intervient bien en amont. Les rapporteures ont ainsi conclu à la nécessité d'une approche systémique de l'égalité, à mettre en œuvre dès la petite enfance afin de développer une véritable culture égalitaire dans la société.

Rigidité du « plafond de verre » et casse-tête de l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale poussent un certain nombre de femmes à créer leur propre entreprise mais, là encore, le parcours est semé d'embûches, ainsi que l'a mis en évidence Geneviève BEL dans l'étude sur *« L'entrepreneuriat au féminin »*, publiée en septembre 2009.

La mixité professionnelle est pourtant facteur de créativité, d'efficacité économique et de progrès social. Selon l'OCDE dans un rapport publié en décembre 2012, intitulé Inégalités hommes-femmes, il est temps d'agir, une véritable parité sur le marché du travail engendrerait une hausse du PIB de 12 % en vingt ans au niveau mondial.

Développer une pédagogie de l'égalité dès l'école maternelle constitue aussi un moyen essentiel de prévention de la précarité. C'est d'ailleurs l'un des deux axes privilégiés par Éveline DUHAMEL et Henri JOYEUX dans l'étude *« Femmes et précarité »*, publiée en février 2013.

La promotion de la mixité dans l'orientation et la formation initiale est un bon vecteur pour réduire la surreprésentation des femmes dans l'emploi précaire, illustrée par le taux de féminisation très élevé (82 %) du travail à temps partiel.

Lutter contre l'illettrisme, veiller à l'acquisition des savoirs de base dès la maternelle, ouvrir des perspectives d'insertion professionnelle à toutes les femmes, sont des conditions impératives pour combattre la précarité et promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. ■

Un sujet tabou : harcèlement sexuel et violences sexuelles au travail

Les violences sexuelles qui affectent très majoritairement les femmes sont rarement évoquées en lien avec les risques psychosociaux au travail*. Les enquêtes sur ce thème sont fragmentaires et peu nombreuses. Elles peuvent cependant donner un aperçu de l'ampleur du phénomène en milieu de travail : environ 20 % des femmes seraient confrontées, au cours de leur vie professionnelle, à des comportements masculins relevant du harcèlement sexuel. Les femmes nouvellement embauchées et économiquement vulnérables y sont beaucoup plus exposées.

Selon l'association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT), cette réalité est largement occultée. Les victimes en parlent difficilement dans l'entreprise ou même à l'extérieur. Les conséquences en sont pourtant dramatiques : grave altération de la santé, rupture dans le déroulement de carrière et frein dans l'accès à l'emploi. Harcèlement et violences sexuelles sont souvent suivis de pratiques discriminatoires visant à éloigner ou à faire taire les victimes.

La loi du 6 août 2012, rétablissant l'incrimination de harcèlement sexuel, a certes renforcé les sanctions pénales et les possibilités d'agir en justice. Mais, comme le harcèlement moral, le harcèlement sexuel est un contentieux particulièrement difficile. La longueur et l'incertitude de la procédure pénale restent très dissuasives pour les victimes. Il est donc essentiel selon les associations qui leur viennent en aide que le harcèlement sexuel et les agressions sexistes sur le lieu de travail soient également traités comme un risque professionnel, ce qui exige la mobilisation de tous les acteurs de la prévention interne : l'employeur et, le cas échéant, le donneur d'ordre, les médecins du travail et les institutions représentatives du personnel.

***La section du travail et de l'emploi du CESE prépare un avis : « La prévention des risques psychosociaux », qui sera présenté par Sylvie Brunet mi-mai en séance plénière.**

TROIS QUESTIONS À… Catherine COUTELLE

Présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale

1 Le CESE: Quel peut être le rôle de la Délégation aux droits des femmes en matière d'égalité professionnelle ?

C. C. : « J'ai décidé de faire de l'égalité professionnelle, un sujet prioritaire de la Délégation qui s'est d'ores et déjà saisie du décret de décembre 2012 relatif à la mise en œuvre des obligations des entreprises en matière d'égalité professionnelle et du texte portant sur la sécurisation des parcours professionnels qui pourrait d'ailleurs enrichir le projet de loi concernant les droits des femmes en cours d'élaboration. De nouvelles avancées restent à construire grâce à l'implication des femmes et des hommes concernés dans les entreprises, mais aussi grâce aux améliorations législatives, pour lutter contre les discriminations et la précarisation qui frappent durement les femmes. Les lois, pour être efficaces, doivent être suffisamment contraignantes et leur application, contrôlée. »

2 Le CESE: Y a-t-il eu, selon vous, des progrès récents ?

C. C. : « Le nouveau décret publié le 18 décembre 2012 comporte des points très positifs : la rémunération est obligatoirement intégrée dans les domaines d'action retenus par l'accord collectif ou, à défaut, le plan d'action ; les entreprises devront déposer leurs accords ou plans d'action auprès des DIRECCTE, ce qui permettra de mettre en œuvre le contrôle sur pièce. Je regrette que l'application de la sanction ne soit toujours pas automatique. Il faudrait aussi mettre en place un mécanisme d'évaluation des plans d'action ou des accords qui tienne compte des évolutions obtenues d'une année sur l'autre.

3 Le CESE: Quelles évolutions vous semblent nécessaires ?

C. C. : « Il est essentiel que les interlocuteurs sociaux s'engagent sur le sujet de l'égalité femmes – hommes, et ce dans l'ensemble de leurs négociations. Une plus grande présence des femmes aux postes à responsabilité serait aussi un signal fort du monde du travail en faveur de l'égalité femmes-hommes. Enfin, les entreprises doivent de toute urgence fournir des efforts pour faire reculer les emplois précaires, dans leur grande majorité occupés par des femmes. Les inégalités restent criantes, et beaucoup d'améliorations possibles doivent être rendues effectives. Je veillerai à ce que la Délégation reste vigilante pour gagner cette bataille de l'égalité. »

REPÈRES

18,5 % le taux de féminisation de l'Assemblée nationale, 22,1 % au Sénat et 43,7 % au CESE

- de 10 % de femmes dans les conseils d'administration des 500 plus grandes sociétés françaises

13,5 millions de femmes sur le marché du travail, 48 % de la population active

40 % de femmes cadres mais aussi 62 % de femmes dans l'emploi peu ou pas qualifié

10 familles professionnelles regroupent près de la moitié des emplois occupés par les femmes – 46,4 %

Une **rémunération** brute totale moyenne de **27 % inférieure** à celle des hommes

Retrouvez l'intégralité du dossier "FEMMES" sur lecese.fr

Garantir les droits personnels des femmes

Maîtrise de leur fécondité et choix de donner la vie, repérage et lutte contre les violences dont elles sont victimes, élévation importante de leur niveau de formation, affirmation de leur droit au travail et progression de leur participation à la vie politique, constituent des avancées majeures qui ont contribué à l'émancipation des femmes à partir de la seconde moitié du XXe siècle.
L'étude **« 1968-2008 : évolution et prospective de la situation des femmes dans la société française »**, rapportée en janvier 2009 par Pierrette CROSEMARIE, en a dressé le panorama.

La garantie d'exercice des droits des femmes dans la sphère privée exige toutefois une grande vigilance, qu'il s'agisse de la contraception et de l'IVG où on constate encore un déficit d'information, d'éducation, de formation des prescripteurs et de véritable prise en charge, ou de la lutte contre les violences. Concernant les mineures, l'infirmière scolaire apparaît comme la personne ressource la mieux à même d'agir dans le cadre de la prévention des grossesses chez les adolescentes, facteur de précarité mis en évidence dans la dernière étude de la délégation. Le préalable de l'amélioration de l'information doit être complété par la garantie d'un accès anonyme et gratuit des mineures aux différentes méthodes contraceptives, désormais inscrit dans la loi de financement de la sécurité sociale du 3 décembre 2012 qui prévoit également le remboursement à 100 % de l'IVG pour toutes les femmes. Plusieurs études de la délégation, notamment celle présentée en juillet 2010 par Dominique HÉNON sur **« La santé des femmes en France »**, ont préconisé la mise en œuvre d'une véritable politique d'éducation à la sexualité fondée sur le respect mutuel des deux sexes. C'est aussi un outil majeur de prévention des violences faites aux femmes. Une telle prévention passe par la lutte contre les stéréotypes sexués et une grande vigilance sur l'image des femmes dans les médias. Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses, constitue d'ailleurs un prochain thème d'étude de la délégation. Concernant les droits personnels insuffisamment garantis, l'étude « Femmes et précarité » a souligné que les femmes les moins favorisées recourent nettement moins que les autres aux examens de dépistage, notamment du cancer, et renoncent souvent à des soins pour raisons financières. Elles sont aussi plus vulnérables en matière de santé au travail : stress, harcèlement et pathologies spécifiques tels les troubles musculo-squelettiques (TMS) qui les concernent à 58 %. D'une manière générale, les femmes en situation de précarité, a fortiori les mères isolées, ont besoin de relais (associations de quartiers notamment) pour accéder aux droits qui leur sont ouverts et rompre leur isolement. ■

Femmes et démocratie

Les femmes accèdent de façon minoritaire aux responsabilités politiques dans les assemblées de la République. L'étude « Réfléchir ensemble à la démocratie de demain »* met en avant les propositions formulées par le Laboratoire de l'Egalité, pour rendre les dispositifs législatifs existants plus contraignants en :

- réservant le financement public aux partis qui présentent 50 % de candidates aux élections ;
- instaurant une répartition équitable femmes-hommes des candidatures selon des critères de « gagnabilité » des circonscriptions ;
- adoptant le système proportionnel de liste avec alternance femmes-hommes pour l'élection des conseillers territoriaux ;
- proposant à une femme toute fonction élective abandonnée en cours de mandat par son titulaire.

La question de l'articulation des temps de vie familiaux, professionnels, politiques,… devrait également être explorée, au regard des exemples de bonnes pratiques de certains pays d'Europe du Nord. ■

***Etude présentée par Mélanie GRATACOS au nom de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques du CESE.**

Spécial Femmes

Entretien avec Brigitte GONTHIER-MAURIN

La délégation aux droits des femmes du Sénat vient de publier son rapport annuel d'activité. Brigitte GONTHIER-MAURIN, sa présidente, y retrace les différentes activités conduites par la délégation en 2012 et, en particulier, les positions qu'elle a défendues sur les projets et propositions de loi dont elle a été saisie sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes dans les entreprises ainsi que sur le rétablissement du délit de harcèlement sexuel.
Dans ce rapport, elle rend également compte des conclusions et des recommandations auxquelles est parvenue la délégation aux termes de travaux qu'elle a conduits tout au long de l'année 2012 sur le thème de réflexion **« Femmes et travail : agir pour un nouvel âge de l'émancipation »**.

Vous parlez d'une révolution inachevée s'agissant de l'égalité des femmes et des hommes dans le travail. Sur quels leviers faut-il agir ?

Brigitte GONTHIER-MAURIN : « Je parle de révolution inachevée parce que l'entrée massive des femmes dans le travail salarié à partir des années 1960 a rendu visible un travail des femmes qui restait jusque-là largement invisible car cantonné dans la sphère domestique. Mais, pour autant, cette transformation sociale ne s'est pas accompagnée d'une remise en question de l'ordre sexué. Les femmes restent en effet cantonnées dans un nombre limité de métiers et de secteurs professionnels qui se situent souvent dans le prolongement des tâches domestiques qui ont été, en quelque sorte, « externalisées ». Même s'il y a de plus en plus de femmes cadres, les métiers occupés essentiellement par des femmes correspondent souvent à des emplois peu qualifiés, moins valorisés que les emplois masculins et qui sont fréquemment exercés à temps partiel.
Pour remédier à cette situation inégalitaire, nous recommandons un certain nombre de mesures immédiates : une application stricte de la loi « Sauvadet », **une clarification de la législation sur l'égalité salariale et professionnelle**. Nous formulons, en outre, un certain nombre de recommandations pour **améliorer la situation des salarié(e)s à temps partiel** qui sont, on le sait, à 82 % des femmes, car cette forme d'emploi tend trop souvent à les plonger dans la pauvreté et la précarité. Nos objectifs : une majoration salariale dès la première heure complémentaire, une meilleure organisation des interruptions de travail et du délai de prévenance qui doivent être assortis de contreparties, et une amélioration des garanties apportées en matière d'accès aux droits sociaux. Nous avons prêté la plus grande attention aux dispositions contenues dans l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 et nous serons évidemment très attentifs à ce que le projet de loi qui doit les transcrire dans le code du travail se traduise par une amélioration effective des garanties apportées à ces travailleurs. Et nous devrons aussi nous montrer vigilants quant aux dérogations qui pourraient intervenir à travers la négociation d'accords de branche. Mais nous proposons aussi des mesures de plus longue haleine pour **déconstruire les stéréotypes de sexe**. En ce domaine, nous considérons que l'Éducation nationale a un rôle essentiel à jouer pour faire évoluer les mentalités. »

L'invisibilité des pénibilités et des risques des emplois à prédominance féminine est soulignée dans le rapport de la délégation. Comment y remédier ?

B. G.-M. : « Le nombre de maladies professionnelles déclarées par les femmes a dépassé celui des hommes en 2010 et elles ont augmenté en dix ans de +162 % contre +73 % pour les hommes, sous l'effet notamment de la progression des troubles musculo-squelettiques (TMS) liés aux travaux répétitifs qui touchent surtout les femmes. Pourtant la **dureté des emplois féminins reste systématiquement sous-évaluée**. Dans ce contexte, la délégation souhaite que les partenaires sociaux, les DIRECCTE et les inspecteurs du travail s'associent et bénéficient de moyens pour systématiser la production de statistiques sexuées dans les documents internes aux entreprises afin de permettre une connaissance précise des problématiques spécifiques des risques et de la pénibilité liés aux emplois, en fonction de leurs caractéristiques genrées. Sur cette base pourrait être engagée **une révision des dispositifs de prévention des risques pour les emplois à prédominance féminine les plus exposés**.
Il importe enfin de rechercher un nouvel équilibre entre les sexes dans l'articulation des temps de vie, l'inégal partage des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes étant un puissant facteur de discrimination. »

Brigitte GONTHIER-MAURIN
Présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat

Sur ce point la délégation propose un congé parental modulable tout au long de la vie ?

B. G.-M. : « Il s'agirait en effet d'instituer une nouvelle forme de garantie sociale sous forme d'un **droit individuel à la parentalité, portable en dehors de l'entreprise, modulable** parce que les besoins de l'enfant ne sont pas forcément concentrés sur le plus jeune âge et cofinancé selon des modalités à définir.
Ce dispositif s'accompagnerait d'un soutien des pères qui s'investissent dans la sphère parentale et privée, en incitant toutes les branches professionnelles à signer la Charte de la parentalité, et d'un allongement du congé de paternité qui deviendrait obligatoire. Le complément indispensable de cette gestion partagée de la parentalité réside dans le renforcement des structures d'accueil des enfants en particulier des plus jeunes.
La délégation considère qu'une relance de l'égalité femmes/hommes dans le travail appelle une réponse globale, engageant une évolution de la société tout entière et un changement de mentalités, impulsé dans le système éducatif et dès le plus jeune âge, pour lutter contre les stéréotypes sexués. »

REPÈRES

85 % de femmes actives de 25 à 49 ans et un taux de fécondité de 2 enfants par femme

1,6 millions de familles mono-parentales, 86 % de mères ayant la charge principale du ou des enfant(s)

94 % de femmes bénéficiaires du congé parental

95 % des femmes utilisent une méthode contraceptive dont 57%, la pilule. 210 000 IVG par an

De 2008 à 2012, plus de **2 400 000** femmes de plus de 14 ans ont été victimes de violences en France

28,2 % des femmes sont exposées aux risques psycho-sociaux au travail contre 19,6 % d'hommes

Retrouvez l'intégralité du dossier "FEMMES" sur lecese.fr

Une synergie des actions de promotion des droits des femmes

Geneviève BEL, Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE, Danielle BOUSQUET, Présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, et Brigitte GRÉSY, Secrétaire générale du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle présentent leurs instances.

Geneviève BEL
Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE

Geneviève BEL : L'ANI (Accord national interprofessionnel) du 11 janvier 2013 concrétise des avancées sérieuses et pragmatiques pour les femmes qui travaillent à temps partiel. Des progrès sont aussi enregistrés pour l'égalité professionnelle.
Je me réjouis de la dynamique engagée sous l'égide de Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des droits des femmes, qui a su fédérer toutes les instances qui œuvrent pour la promotion des droits des femmes.
Je me félicite du partenariat étroit qui réunit, depuis plus de 10 ans, les Délégations aux droits des femmes des trois assemblées constitutionnelles, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes dont les trois présidentes de ces délégations sont membres de droit et le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle, animé par une Secrétaire générale dont l'expertise et les convictions sont reconnues. Chacune de ces instances, avec ses missions et ses compétences propres, poursuit un objectif commun et transversal d'affirmation et de respect des droits des femmes dans toutes les sphères politique, économique, sociale et culturelle de notre société.

Danielle BOUSQUET : L'exigence d'une institution de référence en matière de droits des femmes est aujourd'hui forte, car les acteurs et actrices de l'égalité sont en attente d'un lieu qui soit utile tout à la fois aux pouvoirs publics et à la société civile.
Le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEFH) est cette instance de coordination dont les missions essentielles sont au nombre de 6 :

- Observer et identifier les obstacles à l'égalité.
- Éclairer les pouvoirs publics par des avis, recommandations et propositions de réformes.
- Organiser la concertation des acteurs et actrices de l'égalité.
- Évaluer les politiques publiques.
- Capitaliser l'action des territoires.
- Être un lieu de veille et de diffusion de l'information.

Ci-après, en page 9, l'intervention de Danielle BOUSQUET dans les articles concernant l'éducation et les medias.

Danielle BOUSQUET
Présidente du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

Brigitte GRÉSY
Secrétaire générale du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle

Brigitte GRÉSY : Créé dès 1983 par Yvette ROUDY, le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CSEP) est un organisme paritaire de près de 40 membres comprenant, au-delà des représentants de l'État, neuf représentants des salariés, neuf représentants des employeurs et neuf personnalités qualifiées. Le ministre chargé des droits des femmes en assure la présidence.
Ses missions traditionnelles sont au nombre de deux : **une mission de nature juridique** car le CSEP doit être consulté préalablement sur la législation ayant pour objet d'assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et **une mission d'évaluation et de suivi** des dispositifs relatifs à l'égalité professionnelle, qui doit déboucher sur la rédaction d'un rapport annuel du CSEP, sur la base des travaux des services de l'État, en relation notamment avec Pôle emploi, l'AFPA et l'ANACT.
La ministre des droits des femmes, Najat VALLAUD-BELKACEM, a souhaité récemment renforcer le rôle de ce conseil dans deux directions :

- **Donner plus de poids à sa mission de proposition** d'actions et de mesures tendant à améliorer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, sur la base d'études, de recherches et d'initiatives lancées par ses soins.
- **Élargir le champ de sa compétence** en intégrant explicitement les domaines de l'articulation des temps de vie, d'orientation scolaire et d'analyse du sexisme dans le monde du travail.

Spécial Femmes

Une éducation chargée de stéréotypes

Dès leur plus jeune âge, petites filles et petits garçons sont éduqués en fonction d'attributs et de qualités considérés comme "féminins" ou "masculins", construisant ainsi, pour chacun, en fonction de son sexe biologique, une image "féminine" ou "masculine" déterminée par la norme sociale, qui, ensuite, conduit à des rôles sociaux différents, selon que l'on est femme ou homme.
Or, selon Danielle BOUSQUET, Présidente du HCEFH, *« cette construction fait le lit de toutes les discriminations ultérieures »*.
Par ailleurs, si l'objectif du système éducatif est de faire réussir chacun et chacune, *« cela implique que les valeurs d'égalité et de respect soient transmises et comprises dès le plus jeune âge et que les conditions soient créées pour modifier la division sexuée des rôles dans la société »*, souligne Danielle BOUSQUET.
Il s'agirait donc d'acquérir et de transmettre – pour l'ensemble des éducateurs – une culture de l'égalité entre les sexes, de renforcer l'éducation au respect mutuel entre les filles et les garçons et de s'engager pour une plus grande mixité des filières de formations, quels que soient les niveaux d'études.

Femmes et medias

La question des femmes dans les medias se présente sous une double problématique : quelle est la place des femmes qui travaillent dans les medias et quelle est l'image des femmes renvoyées par les medias ?
D'une façon générale, les femmes qui y travaillent occupent peu de fonctions de décision et elles sont également peu nombreuses à participer aux émissions dites "sérieuses". En revanche, on leur confie largement des rôles d'animation dans les programmes de variétés, de vie quotidienne...
Sur le second point, l'image des femmes dans les medias est le plus souvent fantasmée, assez peu représentative de la réalité sociale qu'elles vivent et correspond en fait le plus souvent aux qualités et attributs considérés comme "féminins".
Danielle BOUSQUET considère que *« les medias, tous secteurs confondus, confortent, voire accentuent l'invisibilité des femmes. Or, ils sont des moyens de socialisation privilégiés, notamment des plus jeunes. Ils contribuent à la diffusion de valeurs, de normes et de conduites qui participent à la construction des identités de chacune et de chacun »*.

INTERNATIONAL

L'émergence du rôle des femmes dans le partenariat euro-méditerranéen

Les problématiques démographiques, familiales, de solidarité intergénérationnelle, de lien social, touchent de façon différente les deux rives de la Méditerranée, mais les préoccupent de manière égale.
Elles sont revenues en thèmes de travail jusque dans les années 2010. Il est apparu alors que la ligne thématique structurante de ces débats animés majoritairement par des représentants masculins, était dévolue aux femmes dans la dynamique sociale.
Dans le cadre des travaux pour la représentation des CES auprès de l'Union pour la Méditerranée, ce changement d'attitude a permis la mise en place d'un groupe permanent œuvrant au renforcement du rôle des femmes dans la société, parmi les cinq groupes constitués en 2010.
« Les femmes et le dialogue social » a représenté un axe thématique fort de l'année 2012. Il a constitué le sujet fédérateur du programme TRESMED 4 à travers trois ateliers organisés successivement au Luxembourg, Alger et Thessalonique.
Au CESE de France, ce projet a été porté par M. Michel COQUILLON, Vice-président. Cette dynamique s'inscrit dans le travail de longue date de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.
La conférence de clôture s'est tenue à Bruxelles, au Comité Economique et Social Européen, et a abouti au plan d'action visant à faciliter, par l'intermédiaire des CES, l'égalité des chances dans la région.
L'enjeu est de contribuer aux attentes des mouvements démocratiques, telles ceux d'Egypte ou Tunisie. Les actions de la société civile tunisienne ont continué au-delà de la dissolution du CES en 2011 et l'Egypte étudie la possibilité de créer une institution similaire. Le Directeur des Relations Internationales du Ministère de la Justice d'Egypte, M. Haitham FARAG se rendra au CESE pour une mission en mars 2013. ■

EUROPE

S'inspirer du modèle suédois pour promouvoir les droits des femmes

En novembre 2012, Geneviève BEL, Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité a accompagné la Ministre des Droits des femmes lors d'un voyage en Suède, auquel participaient aussi les Présidentes des deux délégations parlementaires ainsi que plusieurs députées et sénatrices.

Ce déplacement a permis l'échange d'informations et de bonnes pratiques, notamment sur la lutte contre les préjugés sexistes dès la petite enfance et le partage des congés parentaux entre les femmes et les hommes. La répartition entre les deux parents progresse en Suède mais demeure encore inégalitaire, en dépit d'une rémunération plus élevée qu'en France. 88 % des femmes étaient concernées en 2000, 76 % en 2011.
Les débats ont porté également sur les politiques d'égalité et les enseignements à tirer de l'expérience suédoise en matière de lutte contre la traite des êtres humains. Rappelons que la Suède a adopté en 1999 une législation pénalisant les clients des prostituées qui a pratiquement fait disparaître le racolage de rue, mais le contrôle des annonces sur Internet s'avère beaucoup plus difficile à mettre en œuvre. ■

DÉCOUVREZ-LES...

Membres du Bureau et des formations de travail, tous les conseillers font, par la richesse de leurs débats, du Conseil économique, social et environnemental le lieu du dialogue républicain.
Le Fil d'Iéna vous invite à découvrir le profil de quatre acteurs du CESE.

Hélène FAUVEL

Membre du groupe Force-Ouvrière, Vice-présidente de la section de l'économie et des finances et membre de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité et de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques.

Inspectrice des Finances Publiques, Hélène Fauvel est Secrétaire Générale adjointe du Syndicat National des Finances Publiques en charge des questions statutaires et des conditions de travail. Elle est également Membre titulaire du Comité technique du réseau de la Direction Générale des Finances Publiques.

« Il est important pour moi de faire avancer l'égalité professionnelle et de lutter contre toutes les formes de discrimination. »

Catherine FOUCHER

Membre du groupe de l'Artisanat, de la section des affaires sociales et de la santé, de la commission temporaire chargée du Rapport sur l'état de la France, de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité

Aux côtés de son conjoint dans leur entreprise d'électricité-chauffage en Dordogne, elle a naturellement adhéré à la CAPEB de son département dont elle est administratrice. Soucieuse de la reconnaissance du rôle et des droits sociaux des femmes d'artisans, elle a rejoint la Commission ad hoc de la CAPEB nationale, dont elle est devenue Présidente en 2010 et préside en parallèle la Commission des conjoints et de la parité de l'Union Professionnelle Artisanale. Convaincue de la nécessité de mieux informer le public et les jeunes en particulier, elle s'implique également dans l'initiative « conjuguer les métiers du bâtiment au féminin ».

« De par mes mandats, je représente et défends les intérêts des conjoints de toutes les familles professionnelles de l'artisanat. »

Henri JOYEUX

Membre du groupe de l'UNAF, membre de la section de l'éducation, de la culture et de la communication et de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité

Professeur de cancérologie et de chirurgie digestive à la Faculté de Médecine de Montpellier, Henri Joyeux est spécialiste en nutrition, alimentation et cancer.

Il est également Président du mouvement familial « Familles de France » depuis 2001. Auteur de nombreux ouvrages, ses derniers travaux en date sont en lien avec l'actualité.
En octobre 2012, il a publié « Les enfants d'abord - Familles réveillez-vous ». Dans le domaine de la santé, ses travaux l'ont conduit à établir des liens entre « Stress et cancer du sein ». Enfin à la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité, il a apporté sa contribution en qualité de co-rapporteur sur l'étude « Femmes et précarité » en mettant l'accent sur l'influence préjudiciable de la précarité sur l'état de santé.

« Au CESE nous devons anticiper sur le monde qui vient et c'est ainsi que nous apporterons à nos concitoyens le meilleur pour le bien commun. »

Claude MICHEL

Membre du groupe de la CGT, de la section de l'éducation, de la culture et de la communication, il est suppléant au CNESER au titre du CESE

Conseiller depuis Septembre 2006, il a été membre de la section du cadre de vie et de la commission ad-hoc sur les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique.
Il a exercé comme professeur de sciences économiques et sociales, chargé de cours à l'ENC (École Nationale de Commerce) et à l'Université de Sceaux ; ancien délégué général du SNTR-CGT, il est Secrétaire général adjoint de la CGT Spectacle, chargé des dossiers audiovisuels, européens et internationaux et de la formation professionnelle ; Président d'un CFA paritaire du spectacle vivant et de l'audiovisuel et de la CPNEF-AV (Commission Nationale Emploi Formation dans l'Audiovisuel), il représente la CGT au sein de la Coalition Française pour la diversité culturelle qui agit pour la pérennité de l'exception culturelle.

« Je suis pessimiste avec l'intelligence, mais optimiste par la volonté. »

RETROUVEZ LES DÉBATS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LECESE.FR

Sortir les familles monoparentales de l'impasse

Lors du colloque organisé au CESE le 18 février, Christine KELLY, présidente de la Fondation K d'urgences, a remis au gouvernement et en présence des ministres Dominique BERTINOTTI, Christiane TAUBIRA et Najat VALLAUD-BELKACEM, 10 propositions pour venir en aide aux familles monoparentales.
Lues par de nombreuses personnalités engagées, ces mesures concrètes demandent l'expérimentation dans plusieurs régions, d'offre d'heures de garde pour pouvoir effectuer une recherche d'emploi et d'un audit sur l'articulation entre les aides à l'isolement et le RSA majoré.

La lutte plus efficace contre le non paiement des pensions alimentaires (40 % ne le sont pas ou le sont partiellement) avec une campagne d'information sur les recours et un blocage aux frontières du parent débiteur, l'instauration de quotas de places prioritaires d'accueil en crèche ou en école maternelle et l'extension des horaires d'ouverture de ces lieux figurent également dans ce programme d'actions ambitieux.
Ces thématiques ont été aussi débattues par des experts et des personnalités politiques ; Anne HIDALGO, Valérie PÉCRESSE, Martin HIRSCH, Jean-Louis HAURIE, Danielle BOUSQUET... Le CESE a été représenté par son président, Jean-Paul DELEVOYE et par un de ses membres François FONDARD, Président de l'Union Nationale des Associations familiales.
En cette période de restrictions budgétaires et au vu de l'annonce de taxations éventuelles des prestations familiales, la sortie de l'impasse pour ces familles monoparentales, comptabilisées par l'INSEE à 1,6 million, reste difficile. ■
Pour en savoir plus :
http://www.kdurgences.org/

Conférence sur la haute mer au CESE, inscrivez-vous !

La grande conférence internationale « La haute mer, avenir de l'humanité » se déroulera le 11 avril au CESE.

En présence de Delphine BATHO, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et de Frédéric CUVILLIER, ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche mais aussi de personnalités comme Irina BOKOVA, Directrice générale de l'UNESCO et Paul HOLTHUS, Directeur executive du World Ocean Council.

Jean-Christophe VICTOR qui interviendra sur les enjeux de la Haute mer, Jean-Michel COUSTEAU, Biliana CICIN-SAIN, Présidente Global Oceans Forum, Gilles BŒUF, Directeur du Museum national d'histoire naturelle et de nombreux autres intervenants débattront autour de séquences pédagogiques et de tables rondes. ■

Retrouvez toutes les informations, le programme complet, les intervenants et suivez la conférence en direct sur :
www.hautemer2013.lecese.fr
et sur twitter : #hautemer

Forum ELLE active ! 2013

Jean-Paul DELEVOYE, Président du CESE, ouvrira le 5 avril le forum ELLE Active ! 2013 sur le thème « Promouvoir le travail des femmes ». Cette journée, placée sous le signe de rencontres mais aussi d'ateliers « pratiques » (coaching, réseaux, conseils juridiques, organisation, création d'entreprise, etc.), permettra de débattre sur le thème « comment concilier vie privée harmonieuse et vie professionnelle accomplie ».
En 2013, les femmes peuvent-elles vraiment tout avoir ? Loin d'être anachronique, cette question se pose toujours aux femmes qui continuent de vivre doubles journées, inégalités salariales, plafond de verre...
Les résultats d'une enquête réalisée par Ipsos sur la façon dont les femmes gèrent leur équilibre vie privée/vie professionnelle seront dévoilés et dresseront un constat chiffré sur le quotidien des femmes actives françaises.
Pour en savoir plus :
http://www.elle.fr/Site/Elle-Active

LOUEZ LE PALAIS D'IÉNA POUR VOTRE ÉVÉNEMENT

Contact : 01 44 43 61 77
palaisdiena@lecese.fr

TÉLEX — LE PALAIS D'IÉNA A ACCUEILLI...

26/02/2013 Conseil national de la Fédération nationale de la coiffure. **06/03** Défilé de mode Prada Automne-Hiver 2013. **19-20/03** Colloque « Produire et consommer dans les limites de la biosphère », co-organisé par Environnement et Nature et Natureparif. **20/03** Conférence sur « L'accompagnement », organisée par le Centre français de protection de l'enfance (CFPE). **21/03** 10e Forum international de la Météo et du Climat « Agir face aux risques météo-climatiques : outils et enjeux économiques à l'horizon 2030 », organisé par Météo et Climat. **21-22/03** Semaines sociales de France. **23-24/03** 47e Congrès national de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA). **25-26-27/03** Exposition « Le recyclage des matériaux », présentée par l'Institut médico-éducatif. **27/03** Reporters d'espoirs Dîner/Débat. La marque France. **28/03** Colloque « Les stratégies de santé publique relatives à la prise en charge de la maladie d'Alzheimer », organisé par la Haute Autorité de la Santé (HAS). **29/03** Séminaire « Emplois d'avenir et d'aide aux jeunes », organisé par le Centre des hautes études du ministère de l'Intérieur (CHEMI). **02/04** Colloque « La politique industrielle », organisé par l'UNSA.

ACTUALITÉ

Le Parlement des Entrepreneurs d'avenir au CESE
Et si l'entreprise avait les solutions ?

Tous les 2 ans, le Parlement des Entrepreneurs d'avenir est l'événement fédérateur des 700 entreprises d'avenir qui composent le réseau Entrepreneurs d'avenir, mais aussi d'acteurs économiques, sociaux, publics et associatifs œuvrant pour une économie innovante, durable et responsable.

Après l'Assemblée nationale, en 2009, puis le campus de l'école Audencia à Nantes, en 2011, la 3e édition du Parlement aura lieu les 13 et 14 juin au Conseil économique social et environnemental.

Réfléchir et agir collectivement afin d'apporter une réponse globale aux défis économiques, sociaux et sociétaux actuels tel est l'objectif de ce Parlement dont le thème sera : « Et si l'entreprise avait les solutions ? »

le Parlement Entrepreneurs d'avenir

13 & 14 juin 2013

Parmi les thèmes traités :

- Énergies : quelles solutions à la transition ?
- Comment faire grandir le capital humain ?
- Produire en France : quelles solutions locales contre le désordre mondial ?
- Comment l'entreprise s'engage pour la société ?
- Entreprises d'avenir : la force de leurs différences ?
- Sociales et sociétales : ces innovations qui peuvent tout changer.
- Changer de leadership pour changer la société.
- L'entreprise libérée : Comment partager collectivement la vision et l'action ?

Le Parlement des Entrepreneurs d'avenir, en partenariat avec le CESE, soutenu depuis 2009 par Generali avec en 2013 l'Ademe et La Poste, accueillera de nombreux dirigeants dont :
Jean-Paul BAILLY, Romain FERRARI, Anne HIDALGO, Chantal JOUANNO, Françoise-Hélène JOURDA, Charles KLOBOUKOFF, Hélène de la MOUREYRE, Fabrice MILLET, Antonio MELOTO, Didier PERREOL, David POUYANNE, Amélie RAFAEL, Hubert REEVES, Jean-François RIAL, Claude TENDIL, Philippe VASSEUR, Arnaud VENTURA… ■

Plus d'informations sur : **www.entrepreneursdavenir.com**

SUR LECESE.FR

LE CESE EN VIDÉOS

Retrouvez en direct ou en VOD, les vidéos des travaux du CESE (séances plénières, interviews des rapporteurs et des experts auditionnés, déplacements...) ainsi que ses propres conférences (Vivre ensemble) et autres événements accueillis au Palais d'Iéna.

Dernières interviews des auditionnés en ligne :
Thierry WAHL, Dominique BUREAU, Hervé JUVIN, Elie JAMACHE, Alain EVEN, Patrice CHRISTMANN, Dominique KERVAZO, Gérard-François DUMONT, Brigitte GONTHIER-MAURIN.

> lecese.fr/index.php/voir-toutes-les-videos

Elie Jamache

Hervé Juvin

ABONNEMENTS EN LIGNE

S'abonner pour suivre une saisine, son calendrier, ses travaux, depuis son annonce jusqu'au vote de son rapport, en section puis en plénière... À votre disposition aussi, le profil et la biographie du rapporteur.

> www.lecese.fr

LA LETTRE MENSUELLE DU CESE

Chaque mois, recevez dans votre boîte mail la *Lettre d'information du CESE* ou consultez ses archives en ligne.

> Consultez tous les numéros sur lecese.fr

LA LIBRAIRIE

Charlotte Delbo
Auschwitz et après

Charlotte Delbo cite Apollinaire pour le premier tome de sa trilogie évoquant sa déportation à Auschwitz. Elle fait partie du convoi du 24 janvier 1943, un convoi de 230 femmes dont elle racontera le destin après la guerre, étant l'une des 49 femmes rescapées. Résistante, écrivain, femme hors du commun, Charlotte Delbo parle de ses camarades de camp, elle fait l'éloge de leur beauté, de l'amitié, de leur courage, de la solidarité et de leur soif de vivre.

> Les Éditions de Minuit - 1970

Entretiens de Françoise Barré-Sinoussi avec François Bouvier
Pour un monde sans sida : un combat partagé

Françoise Barré-Sinoussi fut la première Française à recevoir un prix Nobel de médecine en 2008 avec le professeur Luc Montagnier, pour avoir découvert en 1983 le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) à l'origine du sida. Un ouvrage éclairant de cette grande scientifique.

> Éd. Albin Michel

Dalila Ben MBarek Msaddek
Je prendrai les armes s'il le faut…

Le témoignage d'une avocate tunisienne engagée, depuis le printemps arabe, dans un combat quotidien contre l'emprise islamiste sur son pays. Un hymne à la liberté et à la laïcité dans la lutte qu'elle mène aux côtés des membres du mouvement citoyen « Doustourna » (Notre constitution) qu'elle a fondé. « On combat contre toute tentative de nous tirer vers l'arrière, de nous retirer nos acquis, de détourner cette révolution de dignité et de liberté en une révolution pour instaurer des traditions ou un mode de vie qui nous sont étrangers ».

> Éd. Presses de la Renaissance - Coll. Témoignage - 2013

LE FIL D'IÉNA est le journal d'information édité par le Conseil économique social et environnemental (CESE) : 9, place d'Iéna 75775 Paris Cedex 16 – Tél. : 01 44 43 60 00 – Fax : 01 44 43 61 87 – www.lecese.fr – N° ISSN : 2118-6928. Directeur de la publication : Jean-Paul Delevoye – Rédacteur en chef : Christine Tendel – Rédacteur en chef adjoint : Virginie Clérisse – Ont contribué à ce numéro : le Secrétariat général, la Direction des services législatifs et économiques, l'ensemble des sections et délégations du CESE, CESER de France et la direction des Relations internationales – Tirage : 13000 exemplaires – Conception et réalisation : Comellink Communication - 50-52, avenue Gabriel-Péri 94110 Arcueil - Tél. 01 55 01 09 00 – Conseil éditorial : Valérie Evenou – Direction artistique : Lydie Gautier – Crédits photographiques : Katrin Baumann, David Delaporte, Benoît Fougeirol, photo de C. Coutelle ©Alain Montaufier, photo de B. Grésy © Serge Squanasse, photo Suède Mme Esther Benbassa, sénatrice du Val de Marne, Shutterstock. Crédit photographique de couverture : Shutterstock.

PEFC 10-31-1174 — IMPRIM'VERT

RETROUVEZ, EN AVRIL, LE N° 17 DU *FIL D'IÉNA*

ABONNEZ-VOUS ! Pour lire régulièrement l'actualité et les dossiers du CESE, troisième assemblée de la République, abonnez-vous gratuitement en envoyant un e-mail avec vos coordonnées (nom, prénom, adresse postale) à **communication@lecese.fr**